



FEDERATION
DES CLUBS
DE LA DEFENSE



HOCKEY CLUB DES ARMÉES

Lyon, Le 25 février 2022
N° 2022-02 / FCD / HCA

NOTE

à l'attention

des destinataires en bas de page

OBIET : Participation à la 17^e Edition du tournoi du Vesontio Hockey Club

Le Hockey Club des Armées participe au tournoi de hockey-sur-glace organisé par le Vesontio Hockey Club qui aura lieu le samedi 16 et dimanche 17 avril 2022 à Besançon (Patinoire La Fayette - 5 Rue Louis Garnier, 25000 Besançon).

La présente note précise les modalités pratiques d'organisation de ce regroupement.

Julien DIEZ
Président du Hockey Club des Armées

DESTINATAIRES : HCA ; INTÉRESSÉS
INFO : FCD ; FCD LIGUE ARA

1. TENUE

Les participants seront en tenue « club » ou tenue civile correcte durant toute la durée de l'évènement et pendant les activités. La tenue et le comportement des personnels ne devront pas porter atteinte à l'image de l'institution militaire. Le responsable de l'équipe en tant que chef de détachement est chargé de faire respecter ces consignes élémentaires. Il restera en permanence joignable au 06.23.91.54.76.

2. DÉPLACEMENT

Chaque participant effectuera le déplacement par ses propres moyens. Il pourra éventuellement bénéficier d'un véhicule de service après demande (sillage) auprès de son unité. Les véhicules des armées sont assurés par la FCD par convention pour les déplacements sportifs des CSA. Il est à rappeler qu'il faut privilégier le covoiturage. Chaque participant se déplaçant par voie routière devra fournir, avant le 14 avril 2022 au secrétariat du club, la marque, modèle et le numéro d'immatriculation du véhicule concerné (et si celui-ci est un véhicule personnel ou de service).

3. HÔTELLERIE

Lieu : CAMPANILE Besançon Châteaufarine - 4 Rue Louis Aragon - 25000 Besançon.
Nuitée du 15, 16 et 17 avril 2022.

4. REPAS

L'ensemble des repas (petits-déjeuners, déjeuners et diners) se fera à la patinoire de Besançon, à la charge de chacun.

5. TARIFS

Le club prend à sa charge les frais d'engagement à la compétition (350 Euro).

Les frais d'hôtellerie restent toutefois à la charge de chaque participant :

- 45 euros (taxes de séjour compris) pour les nuits du 15 et 16 avril ;
- 67,50 euros (taxes de séjour compris) pour les nuits du 15, 16 et 17 avril.

Le règlement se fera sur place directement auprès de l'hôtelier.

6. PASS SANITAIRE, ACCES ETABLISSEMENTS, LIEUX ET EVENEMENTS

Les mesures sanitaires devront être strictement appliquées.

Aux vues des évolutions, sans cesse, des mesures applicables, il est impératif de se référer aux mesures gouvernementales qui seront diffuser sur le site <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/covid-19/> et qui s'appliqueront sur toute la période de l'évènement.

7. LISTE DES CONVOQUÉS (par ordre alphabétique)

MP CAUBERE Alexandre (HIA STE ANNE – Toulon)
ADJ DIEZ Julien (GRS SE - 99^e RI)
MDL GARAND Claude (GEND – Cie de Réserve Territoriale 68)
CNE LAÏLLE Cédric (61^e RA – CHAUMONT)
LTN LAVERGNE Morgan (152^e RI – COLMAR)
QM2 LEPRIZÉ--LAURY Julien (ESNLE – BREST)
SM LETORT Maël (FORFUSCO / BCRM – BREST)
AVT MULLER Anthony (BA 123 – ORLEANS)
1CL MURPHY Andrew (93^e RAM – VARCES)
SLT PREDEN Martin (BA 105 – EVREUX)
GAV PREVOST Théophile (GEND – ARLES-SUR-TECH)
CCH RIASSI Abdelali (13^e DBLE – Camp du Larzac)
CC1 ROBIN Frédéric (511^e RTRN – AUXONNE)
CC SICLET Emmanuel (DSAE/ BA 107 – VELIZY-VILLACOUBLAY)
ADJ THOUROUDE Olivier (QGF LYON)
CNE TRILLING Bruno (BA 105 – EVREUX)